RENTES GENEVOISES

COMMENT LIRE MON ATTESTATION FISCALE
3e pilier B – Police de prévoyance libre

Police
Il s'agit du numéro de la police de prévoyance auprès de l'Etablissement

Personne (uniquement pour les polices immédiates)
Le Preneur d'assurance est celui qui détient les droits sur le contrat

Prestations
La Date de conclusion du contrat est la date à partir de laquelle le contrat est entré en vigueur auprès de l'Etablissement

La date de Début du droit à la rente est la date du versement de la première rente prévue dans le contrat

Les Rentes perçues représentent le montant total des rentes versées pendant l'année fiscale écoulée. Elles sont imposées à 40% de leur valeur

La Valeur de rachat calculée par l'Etablissement est prise en compte pour déterminer l'impôt sur la fortune

Le Total de vos versements représente le(s) montant(s) versé(s) pendant l'année fiscale écoulée

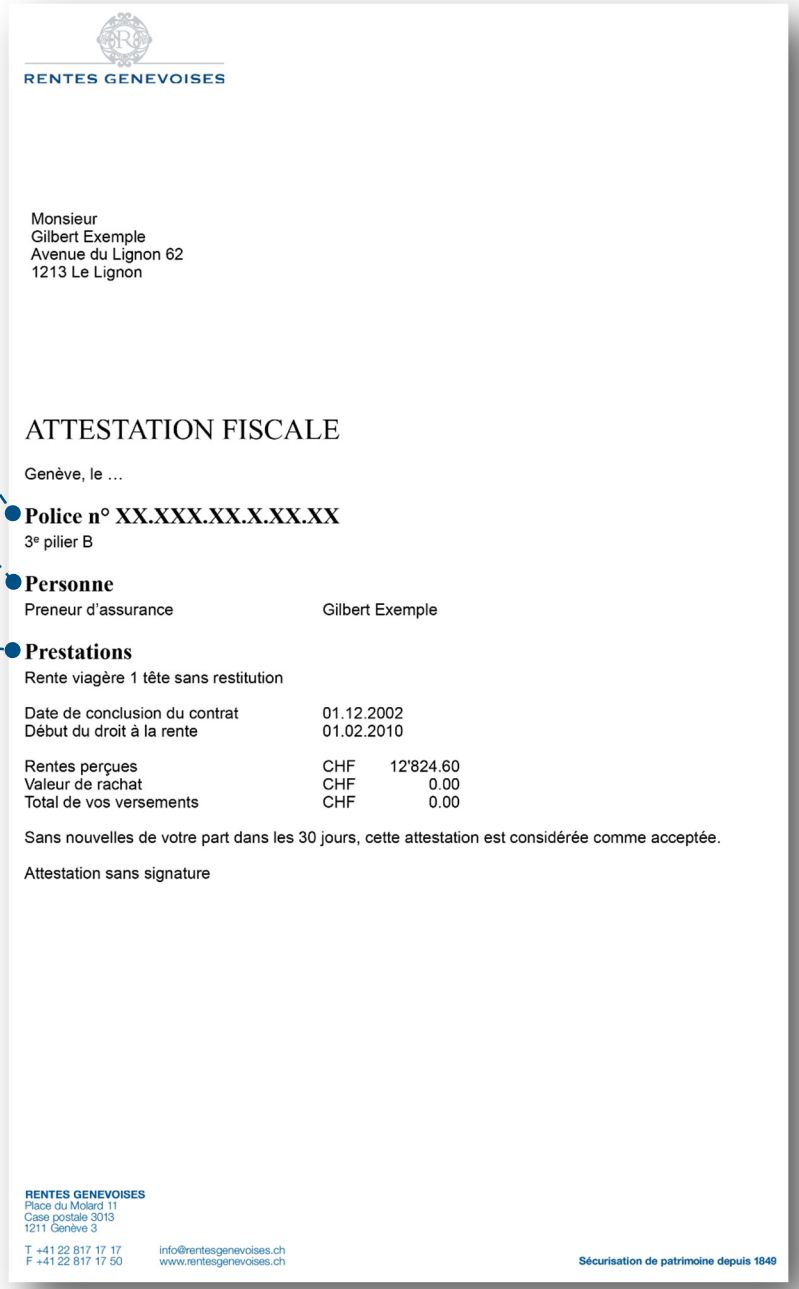

RENTES GENEVOISES

Monsieur
Gilbert Exemple
Avenue du Lignon 62
1213 Le Lignon

ATTESTATION FISCALE

Genève, le …

Police n° XX.XXX.XX.X.XX.XX
3e pilier B

Personne

Preneur d'assurance	Gilbert Exemple

Prestations
Rente viagère 1 tête sans restitution

Date de conclusion du contrat		01.12.2002
Début du droit à la rente		01.02.2010
Rentes perçues	CHF	12'824.60
Valeur de rachat	CHF	0.00
Total de vos versements	CHF	0.00

Sans nouvelles de votre part dans les 30 jours, cette attestation est considérée comme acceptée.

Attestation sans signature

RENTES GENEVOISES
Place du Molard 11
Case postale 3013
1211 Genève 3

T +41 22 817 17 17
F +41 22 817 17 50
info@rentesgenevoises.ch
www.rentesgenevoises.ch

Sécurisation de patrimoine depuis 1849

La fiscalité des produits peut varier d'un canton ou d'un pays à l'autre. Il est de la responsabilité du preneur d'assurance de s'assurer de la fiscalité applicable dans son cas particulier

© **Rentes Genevoises –** Tous les textes, schémas, dessins et images sont soumis au copyright des auteurs. Toute forme de reproduction est strictement interdite. Tous les droits sont réservés.